



rupture d'un cdd de la part d'un employeur pendant un arrêt maladie

Par **ophelie27**, le **15/03/2011** à **21:13**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir quelque informations. Un ami a eu un accident de voiture pendant son cdd (remplacement d'un personne en arrêt maladie sans date de fin), un arrêt de travail d'un mois a été donner par l'hôpital.

Pendant cette arrêt cet ami a appris par une tiers personne que son employeur avait mis fin a son contrat quelques jours plus tard il a reçu l'attestation assedic.

Son arrêt se terminant dimanche il a repris contact avec son employeur en demandant comment il reprenait ... on lui a répondu qu'il le rappelleront dès qu'ils auront besoin de lui.

L'employeur est-il dans son droit ?

Merci

Par **P.M.**, le **15/03/2011** à **22:45**

Bonjour,

L'employeur ne pouvait pas mettre fin ainsi au CDD si la personne remplacée était toujours absente et si son contrat se trouvait toujours en cours...

Il faudrait savoir ce qui est mentionné sur l'attestation destinée à Pôle Emploi mais elle devrait lui permettre d'exercer un recours devant le Conseil de Prud'Hommes...